résultat ainsi qu'une fenêtre. Alors Tonneau entraîna son camarade sur le derrière de la maison et, après avoir fait un trou dans une haie ils traversèrent le jardin. Dans la cuisine les jeunes enfants de la cabaretière prenaient leurs ébats.

Tonneau frappa aux carreaux de la fenêtre et appela les enfants, leur promettant des bombons. Ceux-ci tirèrent leur verrou et les deux jeunes chenapans entrèrent.

Ils donnèrent aux enfants des petits poin qu'ils venaient de marauder, puis se dirigèrent vers le comptoir, burent de la bière, et Tonneau qui se mit à fureter partout, s'empara d'un paquet de cigares, d'un jeu de cartes et d'une somme de 2 fr. 35, qu'un monsieur d'une société venait d'apporter. A sa rentrée la cabaretière fut prévenue par ses enfants de la visite des deux gamins. Elle s'aperçut bientôt du vol dont elle avait été victime.

Sa petite fille Palmyre qui connaissait Tonneau, offrit à sa mère de la conduire à la demeure de ce dernier. Mais en présence du futur Cartouche, elle le dénonça formellement malgré les dénégations du jeune vaurien.

Plainte a été déposée entre les mains de M. le commissaire du 2e arrondissement qui a fait arrêter les deux jeunes voleurs.

Tonneau interrogé se mit à verser des larmes, niant le vol qui lui était imputé : son camarade Vandecapel lui a tout avoué.

Ce deux gaillards sont maintenant, et il est probable que d'ici peu Tonneau ira rejoindre à la maison de correction son ancien copain Billard.

LILLE

L'Exposition horticole du Palais-Rameau. — Le jury chargé de juger dans le Palais-Rameau est agréablement charmé par la vue d'un frais et riant parterre, tout émaillé des fleurs les plus rares, l'immense salle est transformée d'une façon tout magique en un délicieux jardin d'hiver avec pelouses, ruisseau, rochers et délicieux massifs.

L'exposition est réellement splendide, et malgré l'absence des plantes ornementales de M. Bruyère qu'une mort imprévue a frappé subitement, l'exposition est parfaite en tous points.

Dans la galerie circulaire sont exposées les fleurs coupées et particulièrement les roses, qui sont représentées par un nombre infini de variétés.

Un spectacle très intéressant est celui de deux ruches d'observation à parois de verre qui permettent de voir le mouvement et les travaux incessants des industrieuses abeilles. L'une de ces ruches contient un jeune essaim datant du 7 juin.

L'exposition des lots de la tombola Henri Moral est également placée au 1er étage et les visiteurs peuvent admirer les chefs-d'œuvre qui seront bientôt mis en lotterie.

Le jury composé ainsi qu'il suit, a terminé samedi soir ses travaux.

1re section : Président M. Michel, de la maison Vilmorin de Paris ; M. Arthur de Smet, de Gand ; membres, MM. Legentil et Demay-Taillandin, d'Arras.

2e section : Président, M. Ch. Joly, vice-président, de la société d'horticulture de Paris ; secrétaire M. V. Cuvelier, publiciste à Gand ; membres, MM. Closon, de Liège, et Cochet de Brienne (Seine-et-Marne).

3e section : Président M. Louis Houtte, de Gand ; secrétaire M. Hibon, de St-Quentin ; membres, MM. Ch. de Bosschère, professeur à Lierre (Belgique), et Bobel fils, d'Abbeville.

Les récompenses

Des prix et des médailles ont été décernés à MM. Louis Verhaute, de Saint-Denis-Westrem (Belgique); Séraphin Vandenhede et fils, de St-Maurice-Lille; Wulverycke, de Comines; Delfosse, de St-Maurice; Dessaux, Dupuis, jardinier chez M. Thirier à Lons; Henri Leurquin, à St-Maurice; Louis Smet, de Gand; Desiré Clays, de Cambrai; Jules Neuse, jardinier chez Mme Deheu, à Lille; Mlle F. Vandamme et sœurs, à La Madeleine; Henri Delaide et fils, Thumesnil.

Isidore Wykaert, de Gand; Armand Morlet, architecte paysagiste à Lille; Renard, jardinier chez M. le comte de Mouchamps, à Anapes; de Francisci, propriétaire à Ascq; Grolez frères, à Ronchin; Jacquaroz, négociant à Lille; William Gorman, jardinier chez M. Adam à Boulogne-sur-Mer; Mme Lepretre, horticulteur à Lille; Emile Vandenberghe, à Paris; Jules Lepoutre, pour un bassin de roses, Grenthe à Fonbeine, et Lamblin-Boubert, à Thumesnil; pour les dispositions de serres, Hector Mouquet à Dûnkerque, constructeur à Lille; pour le chauffage des serres, Chopiet-Delmorre, fondeur à Pérenchies, et Leroy, fondeur à Lambersart.

Concours d'amateurs

1er prix. — Objet d'art, vase de Sèvres offert par le président de la République à M. Wulverycke, propriétaire à Canteleu-Lille (jardinier M. Charles Delsalle).

2e prix. — Prime de 50 francs à M. Dugneaux, jardinier chez M. Alan Thierry, à Loos-Lille.

3e prix. — Prime de 50 francs à M. Jules Nosse, jardinier chez Mme Deheu à Lille.

Concours horticoles

1er prix. — Objet d'art offert par M. le ministre de l'agriculture à M. Séraphin Vandenhede et fils, horticulteurs à Saint-Maurice-les-Lille.

2e prix. — Prime de cent francs à M. Louis Leurquin.

3e prix. — Prime de cent francs à M. Désiré Clays.

4e prix. — Prime de cinquante francs à Mlle Isabelle Vandamme et sœurs.

5e prix. — Prime de 50 francs à M. Emile Caillaux.

Le jury décerne en outre une médaille d'or aux félicitations à M. Morlet, paysagiste à Lille, pour la belle exécution du plan et des travaux de l'exposition.

Le Banquet

Le banquet annuel offert aux membres du jury, a eu lieu à sept heures, à l'hôtel de Flandre et d'Angleterre, place de la Gare.

Ce banquet, partait en tous points, réunissait l'élite des horticulteurs de Belgique et de la région, et le repas n'a rien eu d'être emprunt de la plus franche et de la plus cordiale gaîté.

Par des circonstances regrettables, le Président M. Ch. de Francisci, et le vice président M. Desroussaux, le chansonnier lillois, empêchés tous deux, n'ont pu assister au banquet, et leur absence a été vivement regretté de tous.

A l'issue du repas, M. Vandenhede, vice-président de la Société régionale, dans une petite allocution, expose aux assistants, les motifs de l'absence de M. Francisci. Il remercie sincèrement les membres du jury, qui se sont dévoués pour exécuter les travaux de la Société, et leur porte un toast de remerciements.

Après quelques paroles patriotiques écoutées religieusement, M. Vandenhede boit au président de la République, à M. Carnot.

M. Joly lui répond en excellents termes, et parle de l'utilité et de l'agrément de l'horticulture.

Il termine en buvant aux présidents et vice-présidents présents au banquet.

Pendant les nombreux toasts qui se succèdent ensuite, citons celui de M. Vandenhede, à la presse horticole et politique, en remerciement de l'obligeant concours qu'elle ne cesse de prêter à l'œuvre de l'horticulture, celui de M. de Boschère, et celui du galant M. Closon qui termine la série en buvant aux dames patronesses de la Société.

Quelques chanteurs ont alors égayé l'assistance par de joyeux refrains, et le banquet s'est terminé par quelques chansonnettes enlevées.

En résumé, charmante soirée qui s'est passée trop vite au dire de tous les convives.

L'Actualité Scientifique

Les effets des projectiles nouveaux. — Procédé de recherche des alcools de degré supérieur.

On est actuellement très bien fixé sur les propriétés balistiques des armes nouvelles, mais il est aisé de comprendre pourquoi on n'a pu, jusqu'à présent, que faire des hypothèses sur leurs effets moraux et vulnérants. Dans la mesure de l'assimilation possible des cadavres aux corps vivants, les récentes recherches expérimentales de plusieurs médecins militaires viennent nous renseigner sur les caractères des blessures qu'on observera dans les prochaines guerres par l'emploi des armes et des projectiles de petit calibre.

On sait que la balle du fusil Lebel ne diffère de celle du fusil *Gras* que par son calibre et son poids plus petits (8 millimètres au lieu de 11), par la vitesse de propulsion (570 mètres au lieu de 470) et de rotation plus grandes, et par la résistance que lui donne son enveloppe de maillechort.

Cependant, si son action se rapproche de celles des balles de plomb durci de 11 millimètres, elles en diffèrent par un certain nombre de différences qu'il importe de connaître.

Ainsi, en raison dudiamètre et du poids plus faibles de ce projectile, les ouvertures cutanées, les sétons musculaires, les perforations artérielles, les trajets intraosseux sont à distances égales, plus étroits plus nets, moins déchirés qu'avec les balles du fusil Gras. Avec les balles nouvelles, la projection des fragments d'os dans le trajet de la plaie et dans les tissus voisins est bien moins prononcée et beaucoup plus rare qu'avec les balles de plomb.

Aux distances éloignées, les petits projectiles font des ravages moins mollets et les spongieux des lésions moins étendues et moins graves que celles des armes anciennes; par contre ils déterminent, dans les os compacts, des fractures plus compliquées. A courte distance, l'action des projectiles nouveaux est moins grave, bien que les effets dits *explosifs* aient paru plus rares avec les balles Lebel.

Aux distances moyennes, les balles nouvelles ont incontestablement sur les anciennes un grand avantage humanitaire qui consiste dans l'absence de déformation et la limitation des désordres, et surtout dans l'absence de leur arrêt dans les plaies. A toute distance d'ailleurs, cette extrême rareté du séjour de la balle fera disparaître une des causes les plus communes d'inquiétude pour le blessé et d'embarras pour le chirurgien. En effet, rassuré sur la présence éventuelle et toujours redoutée d'un corps étranger, le chirurgien pourra se montrer plus sobre d'explorations, toujours moins moins dangereuses, et il pourra retirer de l'antiseptie immédiate les immenses bienfaits qu'elle est susceptible de donner.

La conclusion pratique à tirer de ces expériences, c'est qu'il importe que des pansements antiseptiques soient toujours et partout dans la main du chirurgien et nous sommes heureux de constater qu'on vient enfin d'adopter, pour notre armée, un paquet de pansement individuel appelé à rendre les plus grands services en temps de guerre.

***

La recherche des moyens propres à déceler facilement dans les liquides alcooliques, la présence des alcools de degré supérieur, est toujours à l'ordre du jour.

Au point de vue de l'hygiène, la solution de cette question serait d'une importance capitale car elle permettrait de n'admettre à la consommation que des alcools sûrement purs, inoffensifs pour la santé. Il est nécessaire de dire *à peu près pure*, car les fermentations industrielles, même celles qui fournissent les vins les plus délicats, donnent presque toujours naissance à des traces d'alcools supérieurs.

M. Duclaux le savant professeur de chimie biologique dont les Brasseurs du Nord ont pu apprécier tout récemment la profonde érudition avait déjà fait connaître dans ses *Etudes sur les vins*, en 1874, une méthode capable de déceler le mélange, à l'alcool ordinaire, de faibles quantités d'alcools supérieurs. Cette méthode consiste à comparer le titre alcoolique du liquide, par le flacon à densité, avec le nombre de gouttes fournies par l'écoulement d'un volume déterminé du liquide, mesuré dans un compte-gouttes convenablement gradué.

Si l'alcool est pur, il y a corrélation constante entre le nombre des gouttes et le titre alcoolique, tandis que la présence d'une faible quantité d'alcools supérieurs ne change rien à la densité, ces alcools ayant à peu près celle de l'alcool ordinaire, mais augmente beaucoup le nombre de gouttes qu'il peut fournir sous un volume donné. C'est avec le nombre de gouttes, correspondant à la même densité pour l'alcool de vin est donc d'autant plus grand que la quantité d'alcools supérieurs mélangés est plus considérable, et cet écart peut servir à se faire une idée, en général suffisante dans la pratique, de leur proportion par rapport à l'alcool ordinaire.

M. Duclaux a régularisé et étendu cette méthode. En effet, comme la proportion d'alcools supérieurs est toujours très faible, il restait à chercher dans quelles conditions ce procédé a son maximum de sensibilité, et si, particulièrement, l'alcool à analyser devait être dilué ou concentré. L'auteur a donc dû faire une série d'expériences dont il vient de donner les résultats dans les *Annales de l'Institut Pasteur*.

Ayant opéré sur des mélanges d'alcool ordinaire très pur et d'alcool amylique ou d'alcool butylique, progressivement étendus d'eau, M. Duclaux a constaté que la différence du nombre de gouttes était nulle pour des alcools très concentrés et très faible pour des alcools étendus. Son maximum se rencontre avec les alcools voisins de 25°, pour lesquels l'augmentation est telle que le nombre de gouttes trouve accru, en moyenne, dans le rapport de 4 à 3.

Ainsi, avec un mélange de deux parties d'alcool amylique et de quatre-vingt-dix-huit parties d'alcool ordinaire, ramené à 20° par addition d'eau, on obtient 118 gouttes au lieu de 100 gouttes que donnerait l'alcool pur. Ces différences sont telles qu'elles permettent d'évaluer un cinquième environ d'alcool amylique dans l'alcool ordinaire.

Cet optimum de la méthode se trouvant à 25° et le volume sur lequel on opère pouvant être que de cinq centimètres cubes, on voit qu'on n'a besoin, pour une expérience, que de 1cc 5 environ du mélange d'alcools, pris à l'état de concentration, pour y déceler la présence d'environ deux millièmes d'alcool amylique. Pour l'alcool butylique, la limite est de cinq millièmes.

M. Duclaux a examiné une eau-de-vie par ce procédé. Ce liquide, amené à 30°, lui a donné 9 gouttes de différence avec de l'alcool au même titre. Les flegmes, qui marquaient 30°, ont donné une différence de 6 gouttes.

Ni l'un ni les autres ne renfermaient donc d'alcool pur, et cette eau-de-vie, préparée cependant pour la consommation, était même plus impure que les flegmes bruts de bettérave.

H. de Zau.

SPECTACLES & CONCERTS

Concert organisé parla Société philanthropique de Mouveaux. — Le concert organisé par la Société philanthropique de Mouveaux, dans le but de remeiller les fonds nécessaires à la construction d'un hospice, a eu lieu hier après-midi, dans la magnifique campagne de M. Charles Poll-Bonte.

Le temps s'étant mis de la partie, un millier de personnes environ s'étaient donné rendez-vous pour entendre les sociétés qui avaient bien voulu prêter leur concours.

L'ouverture a été faite par l'harmonie municipale de Mouveaux qui a exécuté d'une façon supérieure un allégro militaire, une ouverture la Renaissance et une polka-mazurka.

Cette société possède des éléments dont le dévoué chef a su tirer parti, et il faut reconnaître qu'il est rare pour une petite commune comme Mouveaux de posséder une musique municipale aussi bien organisée.

Dans la seconde partie, la musique municipale a exécuté le «Prophète» et une fantaisie sur «Martha» qui ont été très applaudis.

La société chorale l'« Avenir de Mouveaux » une toute jeune société qui compte quatre mois au plus d'existence est venue à son tour recueillir sa part d'applaudissements. L'on ne peut comprendre comment M. Carlos Louis, le chef de cette société sil y parvenir en si peu de temps à former une société ayant déjà une pareille valeur.

Le Crémaille : Bonsoir, bonne nuit, bonjour, et Voici l'Aurore ont été dits dans la perfection; nous n'oserons que notre jeune société ira chercher des applaudissements aussi nombreux.

Les Crick-Sicks de Tourcoing dont on connaît depuis longtemps le talent divertissant avec rehaussé l'éclat de fête par leur présence.

Le public ne lui a pas ménagé ses applaudissements.

Aussi ne peut-on mieux dire une Nuit de Sabat et le Vin Gaulois que la vaillante phalange tourquoise. Le chœur des Romains, avec accompagnement par la musique municipale (150 exécutants) a été enlevé de main de maître. Aussi les bis et les bravos ont coussé d'après que les Crick-Sicks furent descendus du kiosque.

La fanfare Delattre de Roubaix dont l'éloge n'est plus à faire, a exécuté avec un brio hautinel la Marche espagnole et le Baptême sous les trophées. Dans la seconde partie la fantaisie sur Ernani et la polka pour piston ont été très goutées, l'exécution a été parfaite, d'ailleurs il est inutile de leur être connaissant, disons seulement que chaque exécution de la fanfare Delattre a été couverte d'applaudissements et que c'était justice.

M. Charles Pollet, a fait office au chef de musique de chaque société un superbe bouquet.

FAITS DIVERS

CAS DIFFICILE A JUGER

Une pétition vient d'être adressée au tsar, chef de l'Eglise orthodoxe grecque, pour l'inviter à juger le cas difficile et extraordinaire qui suit :

La fille d'un petit propriétaire du gouvernement d'Odessa, Mademoiselle Pelagéja Lissatova, devait se marier avec Mare Pogorezki. Tout était prêt. Avant de se rendre à l'église pour célébrer le mariage, on avait fait un léger repas chez la fiancée.

A l'église, et devant le prêtre, le fiancé disparaît. Comme il l'a expliqué dans la suite, l'encens lui faisait mal au cœur et il avait un besoin pressant de prendre l'air.

Pendant son absence, très courte d'ailleurs, un jeune homme se présente à la jeune fiancée et se propose à elle comme époux à la place du fiancé disparu. La fiancée accepte, parce que, dit-elle, « il était très bien habillé et avait l'air très troublé ».

La cérémonie a lieu alors, et le prêtre, qui avait beaucoup communié le matin et était passablement gris, ne remarqua même pas la substitution du fiancé.

Le mariage est conclu. A ce moment arrive Mare Pogorezki. On peut juger de sa stupéfaction quand il apprit que sa fiancée s'était mariée pendant son absence à un inconnu. Pris de colère, il fit un tapage énorme, gifla la nouvelle mariée et son père, et commit le sacrilège de donner un coup de poing dans le visage du popa !

Après quoi il sortit de l'église, se jeta dans la voiture du père de Pelagéja Lissatova et disparut.

Au tsar, maintenant, à décider si le mariage est valable et à juger en même temps s'il faut punir un homme qui a battu un prêtre dans un moment où il était sous le coup de l'ivresse.

La peptone de viande de bœuf digérée par la pepsine est le plus puissant aliment connu; il l'emporte sur la peptone de viande à l'eau, à l'échelle, à l'état de pureté absolue, ce qui lui a valu le titre de fournisseur du laboratoire de M. Pasteur. C'est à elle que le Vin de Peptone de Chapoteaut doit sa grande popularité pour nourrir les personnes faibles, les anémiques, les convalescents, les diabétiques, les malades de la poitrine et tous ceux qui sont privés d'appétit, dégoûtés des aliments ou ne pouvant les supporter par suite de maladies graves. 1660

Nouvelles à la Main

Le Conseil municipal d'un village voisin de Paris a décidé l'ouverture d'un cimetière. Les ingénieurs, les membres de la Commission d'hygiène, les conseillers municipaux, tout le monde est d'accord sur toutes les questions : les emplacements sont examinés, tous sont appropriés, sauf un.

En effet, on lit sur un rapport ces simples mots : « Beaucoup trop petit. »

On regarde la carte de visite du médecin de la commune !

***

A la Bourse.

— Dites donc, mon cher, j'ai lu votre prospectus. Quel appât de grosses mises !

— Dame, c'est pour le *fond de roulement* ?

Brule-Maison.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Naissances du 15 juin.

Hector Roilf, rue Basin. — Henri Beuscart, Grande-Rue. — Jules Beuscart, Grande-Rue. — Hélène Lecomte, rue Barbe d'Or. — Auguste Baigne Ste-Elisabeth. — Zulma Sabbe, rue Dronet. — Fernande Brocqueville, rue Lannoy. — Pauline Dubamel, rue ma Campagne. — Arthur Boulet, rue Newton.

Décès

Colette Verouke, 64 ans, ménagère. — Charles Minet, 66 ans, tisserand. — Charles Vanovertveldt, 55 ans, apprêteur.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

Naissances du 13 juin

Hélène Dancertier, rue Houchard. — Albert Wauguenaire, rue Dewavrin. — Cyrille Vermersch, r. D'hallain. — René Tanghe, rue Pré de la Bailli. — Henri Herman, rue du Calvaire.

Du 14.

Jeanne Leclercq, rue de la Ferme. — Marguerite Vienne, rue Motte. — Gabrielle Dupuis, 25 ans, rue Collège. — Julien Dujardin, rue du Chêne Houpline. — Louis Dovadder, rue Blanc-Seau. — Madeleine Motte, rue Orphelins. — Marthe Delassus, rue du Cœur-Joyeux. — Marie Castelain, r. de la Belle-Vue.

Mariages

Entre : Emile Hennion, 36 ans, tisserand, et Clémence Derinck, 27 ans. — Désiré Vanoverschelde, 29 ans, fileur, et Marie Lemaire, 25 ans, rattacheuse. — Victor Deshonnet, 29 ans, employé d'octroi, et Hermance Derinck, 27 ans, sans profession. — Léonard Pelequin, 24 ans, journalier, et Philomène Odoux, 23 ans, rattacheuse. — Jules Leclercq, 25 ans, comptable, et Marie Dupuis, 24 ans, tailleuse. — Maximilien Pinet, 25 ans, comptable, et Blanche Rabbot, 19 ans, sans profession.

Publications de mariage

Entre : Charles Leuridan, 22 ans, jardinier, et Clémence Lemay, 40 ans, journalière. — Louis Persin, 27 ans, tuilerie de Lysrem, et Juliette Coulombier, 22 ans, sans prof ssion. — Achille Franchomme, 26 ans, tisserand, et Rosalie Florin, 24 ans, bobineuse. — Alfred Dupuis, 22 ans, 17 ans, dacseur, et Joséphine Callens, 40 ans, demoiselle de magasin. — Victor Eliaïn, 24 ans, cabaretier, et Hortense Libert, 18 ans, sans profession. — Jules Dujardin, 29 ans, boulanger, et Esther Dumortier, 36 ans, épicière. — Désiré Cordier, 35 ans, percuteur, et Pauline Vanryckeghem, 24 ans, cardeuse. — Jean-Baptiste Lecouvre, 31 ans, garçon boulanger, et Marie Nicole, 30 ans, cardeuse. — Edmond Dupouvre, ébénisie, et Hortense Debeuvl, servante.

Décès du 13 juin

Achille Desbouvries, 2 mois, à la Marlière. — Henri Willemyns, 1 an, Blanc-Seau. — Francois Barbe, 56 ans, homme de peine, Hôpital-Civil.

Du 14.

Julienne Delplancq, 3 mois 26 jours, rue du Moulin-Fagot. — Joséphine Leclercq, 79 ans 6 m. sans profession, Hospice général.

Société anonyme des Eaux de Dunkerque

SOUSCRIPTION

de 2,100 OBLIGATIONS de 500 fr.

NOTICE

La Société anonyme des Eaux de Dunkerque, dont les statuts datés du 23 janvier 1880 sont déposés en l'étude de Me LETRUGIE, notaire à Bétunne, a été définitivement constituée au capital de 700,000 fr. par la 2e Assemblée Générale qui s'est réunie le 12 Mars 1890.

L'Entreprise a pour but de fournir l'eau potable à Dunkerque et dans toute la vallée de Watten à la mer.

Les fonds versés par les Actionnaires ont permis au Conseil d'Administration de se mettre immédiatement à l'œuvre; à la fin du mois de mai, plus de 800 tonnes de tuyaux étaient déjà fournies, la conduite de Dunkerque à Capelle était posée, on attaquait la conduite de refoulement de Houlle à Watten, 40 terrassiers travaillaient depuis un mois au réservoir intérieur de Houlle où l'on installait de puissantes machines à vapeur pour faciliter la captation des eaux; enfin on réalisait à l'amiable l'acquisition des terrains nécessaires pour la construction de l'usine.

Les travaux sont donc en plein cours d'exécution et ils seront normalement pourvus sitôt d'ouvrir le service des eaux potables le 1er juillet 1891.

Les marchés passés ou préparés avec soin ne peuvent laisser aucun aléa sérieux à l'entreprise; il s'agit de travaux courants qui ne sont pas de nature à engendrer des difficultés et des mécomptes.

On peut absolument compter sur l'ouverture du nouveau service des eaux à Dunkerque que dans les localités voisines au 1er Juillet 1891 et il est facile de prouver que les 200,000 fr. puisque pour atteindre ce résultat, il suffira de vendre 2000 abonnés 2000m 3 d'eau par jour; les frais d'exploitation et d'entretien étant estimés 50,000 fr. par an, il restera donc 150,000 fr. et par l'émission des 2100 obligations prévue aux statuts de la Société.

L'article 6 de ces statuts stipule qu'il sera émis 2100 obligations remboursables à 500 fr. en 60 ans à raison de 40 obligations chaque année.

A la garantie du remboursement de ces obligations seront affectées les redevances dues par la Ville de Dunkerque en vertu du traité de concession et qui s'élèvent à 20.075 francs par année.

A ce prix d'émission de 455 fr. ces obligations rapportent 4 fr. 40 p. 100 non compris la prime de remboursement de 45 fr.

On peut souscrire dès à présent, par correspondance ou aux guichets des établissements de crédit et banques désignés au prospectus.

BIBLIOGRAPHIE

M. Maxime Lecomte publie un *Traité théorique et pratique de la liquidation judiciaire*, que MM. Chevalier-Marescq et Cie, éditeurs à Paris, annoncent dans les termes suivants :

La loi du 4 mars 1889 a créé l'institution de la *liquidation judiciaire*. La loi du 4 avril 1890 vient de la compléter heureusement, en interprétant son sens obscur et qui avait fait naître de graves difficultés. De son côté, depuis la promulgation de la loi du 4 mars 1889, la jurisprudence a fait son œuvre. La pratique, un instant hésitante, en a pris son parti et ses formules. Nous avons pensé que le moment était venu de publier un *Traité théorique et pratique de la liquidation judiciaire* donnant le dernier état de la législation et les résultats acquis par la jurisprudence et la doctrine.

Nous avons demandé cet ouvrage, au moment même où il pouvait avoir sa plus grande utilité, à l'un des principaux auteurs de la loi sur la liquidation judiciaire, M. Maxime Lecomte, comme le plus qualifié par sa double doctrine et de pratique, à toute l'autorité nécessaire pour dégager la véritable pensée de la loi, et pour servir de guide à ceux qui doivent quotidiennement la consulter.

La réforme des faillites, en discussion depuis douze ans, était de celles qui étaient destinées à ne jamais aboutir. Le mérite de M. Maxime Lecomte, de concert avec M. Millerand, député de la Seine, est l'heureuse inspiration de proposer de diviser la réforme du projet en deux parties : l'institution de la liquidation judiciaire, qu'un petit nombre d'articles suffisait à organiser. C'est à M. Maxime Lecomte que revient l'honneur d'avoir rédigé ces articles, relativement l'article 5 de la loi du 4 mars 1889 et d'avoir ainsi mis fin aux hésitations de la jurisprudence.

Ses travaux antérieurs et spécialement son *Etude sur les principales législations européennes en matière de faillite*, sa collaboration au Congrès international du Commerce et de l'Industrie à Bruxelles, en 1890, tout l'avait préparé à prendre une part importante à la présentation et à la discussion des lois qui donnaient à la question de la réforme des faillites sa solution la plus pratique et la plus urgente.

M. Maxime Lecomte a rassemblé dans son ouvrage tous les documents et tous les renseignements qui jettent une pleine lumière sur la matière qu'il voulait traiter. Sa première partie : *Historique et droit comparé*, condense les notions dans un résumé des plus clairs et des plus complets.

L'auteur du *Traité de la liquidation judiciaire* ne s'est pas laissé entraîner par les tendances du législateur et du professeur. Au courant également, par sa profession, de ce qu'exige la pratique et de ce qui peut être utile aux hommes d'affaires, il a donné sa large part au commentaire des lois du 4 mars 1889 et du 4 avril 1890; rapporté la jurisprudence qui s'est créée, depuis un an, sur les questions soulevées par l'application de l'institution nouvelle. Sous chaque article, le lecteur trouvera l'indication des articles du Code de commerce et la référence aux rapports et aux discussions des Chambres (reproduits intégralement dans la seconde partie). Les *formules* sont l'interprétation vivante du droit. L'ouvrage en contient 66, parmi lesquelles un modèle de bilan, un modèle d'inventaire. C'est également sous chaque article que sont placées ces formules. Une *bibliographie très complète* et *méthodique* contribuent à faire de l'ensemble un véritable manuel de la liquidation judiciaire.

Société Anonyme des Eaux de Dunkerque

CAPITAL SOCIAL : 750,000 FRANCS

SOUSCRIPTION

de 2,100 obligations de cinq cents francs

Remboursables au pair par tirages annuels : le 1er Juillet de chaque année.

Intérêt annuel : VINGT FRANCS payables par semestre, les 1er Janvier et 1er Juillet de chaque année.

L'amortissement des 2,100 obligations émises est assuré par le tirage annuel pendant soixante années de 40 obligations auquel est affectée la redevance annuelle de 21,000 francs due par la Ville de Dunkerque.

L'intérêt des obligations sera prélevé sur l'ensemble des recettes et produits nets réalisés ; il est ainsi avant toute distribution d'intérêt et de dividende aux actionnaires. La somme de 20 francs est nette d'impots.

Prix : 455 francs, payables comme suit :

En souscrivant	55 fr.
Au 31 Juillet 1890	100
Au 31 Octobre 1890	100
Au 31 Janvier 1891	100
Au 30 Avril 1891	100
Total	455 fr.

Les versements pourront être anticipés et les obligations libérées au 31 Juillet avec faculté d'escompte de 4 0/0 sur les sommes versées par anticipation.

La Souscription sera ouverte du 20 au 30 Juin 1890

Si les demandes dépassent le nombre des titres émis, la répartition se fera au prorata des souscriptions.

Les Souscriptions sont reçues :

A Dunkerque, au Crédit Lyonnais.
A Bétunne, dans toutes les Banques.
A Saint-Omer, à la Banque veuve Bateman et Cie.
A Lille, au Crédit Lyonnais.

La véritable LAMPE UNIVERSELLE d'un pouvoir éclairant sans bec de gaz, se vend A LA MAGAGRE. — *Caron frère et sœur*, — Grande-Place, 7, à Lille.

La maison n'a aucune succursale.

GUERISON en quelques jours des Maladies de l'Estomac par les Cigarettes ASTHYLINE. Boîte pour trois mois 3 fr. Pharm. Bd L. BRUNEAU, Paris. Dépôt à Roubaix, Tourcoing, Lille, Estaires, Armentières.

ASTHME Rien plus bons Essoufflés et Asthmatiques, Bronchites, Toux, Rhumes, Grippes, Insomnies, Etouffements, Suffocations, Catarrhes, Rhumes des Foins, Poitrines sensibles, Voix rauques, Gorges irritées, Toux nerveuses, Toux des Enfants, Toux des Vieillards, Toux des Phtisiques, Toux des Fumeurs, Toux des Chanteurs, Toux des Prédicateurs, Toux des Comédiens, Toux des Chanteuses, Toux des Femmes